

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité – Égalité – Paix

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



جمهورية جيبوتي

وحدة – مساواة – سلام

وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني

Plan d'action 2011-2016  
du ministère de l'éducation  
et de la formation professionnelle  
(PAEFPT)







## Un évènement clef

### COLLOQUE DE RENTREE

**« REAFFIRMER LE PACTE EDUCATIF POUR GAGNER LE COMBAT DE L'EFFICACITE »**

dates du 10 au 15 septembre 2011 – MENFOP - Djibouti

*Action 1* : Organisation d'un colloque participative large sous le haut patronage du Chef de l'Etat.

*Action 2* : Réaménagement du plan d'action du secteur en fonction des recommandations du colloque

## 1 CADRE GENERAL DU PLAN D'ACTION DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

---

### 1.1 CONTEXTE

---

1. Suite à la tenue des assises nationales de l'éducation en décembre 1999, les Djiboutiens ont fait le choix d'investir dans le capital humain. Pour ce faire, le Gouvernement a lancé en 2000, une vaste et ambitieuse réforme de système national d'éducation et de formation en vue de le rendre plus conforme aux valeurs républicaines d'égalité en droit et en chance, aux besoins particuliers des particuliers des élèves et aux besoins de formation de la société du savoir.

2. Au cours des dix dernières années, la scolarisation des jeunes Djiboutiens a connu un développement sans précédent, les programmes d'études de l'enseignement fondamental ont été progressivement rénovés, la formation et l'encadrement des enseignants a été renforcé, les parents et la communauté ont été plus et mieux associés au suivi des jeunes.

3. Si les progrès réalisés durant les dix dernières années, n'échappent à personne, le pari d'une École de qualité, assurant à chaque élève les connaissances et les qualifications indispensables à son développement personnel et à son insertion dans la société, n'est pas pour autant à la hauteur des espérances.

4. En effet, les conclusions des analyses diagnostiques du secteur<sup>1</sup>, les évaluations<sup>2</sup> des performances des élèves ainsi que les revues participatives<sup>3</sup> réalisées au cours des trois dernières années montrent que les questions de la qualité des apprentissages et de l'efficacité de la gestion demeurent d'actualité.

### 1.2 ENJEUX ET DEFIS

---

5. Dans un contexte social et économique caractérisés par des attentes toujours plus affirmées et plus exigeantes, il importe, sans préjudice des objectifs quantitatifs d'accès à l'école et d'achèvement pour tous de l'enseignement obligatoire, *« de rétablir l'école dans sa mission fondamentale de transmission des valeurs, de formation des intelligences, d'élévation des esprits, de préparation à la vie adulte et professionnelle, tout en ayant à cœur et à l'esprit, de l'orienter vers l'avenir »*<sup>4</sup>.

6. Répondre efficacement aux défis de démocratisation, d'équité et de qualité exige que les enjeux d'une éducation et d'une formation inclusive et de qualité soient clairs, sans équivoque et mobilisent l'ensemble du personnel du ministère ainsi que toutes les parties qui partagent sa mission éducative, dans le respect de leur responsabilités respectives vers la réussite des élèves.

7. C'est le sens du renouvellement du pacte éducatif lancé par le Président de la République aux Djiboutiens. C'est aussi le sens de mesures de politiques de développement social et économique du Gouvernement comme celui des options de politique éducatives du Schéma Directeur 2011-2016 du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle (MENFOP).

8. Le présent plan d'action présente les activités prioritaires et les moyens essentiels que le Ministère entend déployer pour remplir efficacement ses missions au cours des cinq prochaines années scolaires à savoir les années 2011,2012,2013,2014 et 2015<sup>5</sup>. Le Plan<sup>6</sup> est un document dynamique qui peut être révisé, le cas échéant, au cours de la période.

---

<sup>1</sup> RESEN 2009 et Audit organisationnel 2009

<sup>2</sup> Rapports des évaluations 2009, 2010

<sup>3</sup> Revue conjointe 2010

<sup>4</sup> Discours du Président de la République à l'occasion du X<sup>ème</sup> anniversaire des Etats Généraux- 7déc. 2010

<sup>5</sup> Par commodité, les années scolaires 2011-2012 à 2015-2016 sont notées respectivement 2011,2012, 2013,2014 et 2015 sauf précision contraire.

<sup>6</sup> Le terme de "Plan" ou le sigle PAEFP désigneront désormais le *Plan d'Action de l'Education et de la Formation Professionnel*.

9. Naturellement, les interventions planifiées prennent ancrage, de manière globale, sur les orientations de la politique de développement social et économique du Gouvernement et notamment l'Initiative Nationale de Développement Sociale (INDS) et, de façon spécifique sur les engagements<sup>7</sup> du Président de la République devant les Djiboutiens en matière de politique éducative et leur traduction en Schéma Directeur balisant les orientations stratégiques et les axes d'intervention du MENFOP pour la période 2011-2016.

10. L'estimation des coûts du plan en termes de coûts récurrents (dépenses de personnel, de matériel et d'entretien) et de coûts d'investissement sera l'objet d'un document annexe : le cadre de dépense à moyen terme du PAEFP 2011-2016.

### 1.3 ORIENTATIONS, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET AXES PRIORITAIRES DES INTERVENTIONS

11. Pour amener l'Ecole Djiboutienne à répondre efficacement à la fois aux exigences de qualité et au principe de démocratisation de l'accès à l'éducation reconnu par la Loi aux Djiboutiens, le Plan repose sur l'impératif de qualité abordée selon une approche systémique qui touche toutes les composantes du système. Les principaux axes d'intervention prioritaire retenus sont les suivants :

| Objectifs Généraux  | Orientations stratégiques   | Axes prioritaires d'intervention  | Programmes cibles |    |     |      |
|---|---|---|-------------------|----|-----|------|
|   |   |   | EPr               | EF | ESG | EFTP |
| <b>Assurer la réussite de chaque élève de la Maternelle au Baccalauréat</b> |   |   |                   |    |     |      |
|   | <b>OS 1 : Un enseignement de qualité centré sur la réussite des élèves</b>  |   |                   |    |     |      |
|   |   | <i>La réussite de l'élève au centre de l'action éducative</i>           | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>Le développement professionnel des personnels d'éducation</i>        | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>L'actualisation des curricula et du rythme scolaire</i>              |                   | ✓  |     |      |
|   |   | <i>La promotion des TIC au service des activités pédagogiques</i>       |                   | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>La réforme de l'Enseignement secondaire</i>                          |                   |    | ✓   |      |
|   |   | <i>Le développement de l'évaluation pédagogique</i>                     | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>La responsabilisation des établissements scolaires</i>               | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
| <b>Renforcer l'accès et la participation à l'Education</b>                  |   |   |                   |    |     |      |
|   | <b>OS 2 : Un renforcement de l'accès à l'école et de l'achèvement des études</b>  |   |                   |    |     |      |
|   |   | <i>L'extension des capacités d'accueil</i>                              | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>Le développement de stratégies de suivi des élèves</i>               | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>Le développement de politiques d'information et d'orientation</i>    |                   | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>La qualité et la sécurité de l'environnement scolaire</i>            | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>Le renforcement du partenariat Ecole/Environnement</i>               | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
| <b>Réduire les disparités de scolarisation et de formation</b>              |   |   |                   |    |     |      |
|   | <b>OS 3 : Un enseignement citoyen et inclusif</b>   |   |                   |    |     |      |
|   |   | <i>L'intégration des enfants aux besoins spécifiques</i>                | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>Le mise en oeuvre d'actions ciblées sur les disparités "genre"</i>   | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>L'amélioration de la vie scolaire</i>                                | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
| <b>Revaloriser l'EFTP</b>   |   |   |                   |    |     |      |
|   | <b>OS 4 : Un enseignement et une formation technique et professionnel répondant aux besoins des personnes et de la Nation</b> |   |                   |    |     |      |
|   |   | <i>La modernisation de la gouvernance du système de l'EFTP</i>          |                   |    |     | ✓    |
|   |   | <i>L'adaptation des formations aux évolutions du marché de l'emploi</i> |                   |    |     | ✓    |
|   |   | <i>Le développement du partenariat EFTP/Entreprises</i>                 |                   |    |     | ✓    |
|   |   | <i>Le renforcement et la diversification des ressources financières</i> |                   |    |     | ✓    |
| <b>Améliorer la qualité de la gestion de l'éducation et de la formation</b> |   |   |                   |    |     |      |
|   | <b>OS 5 : Une gestion plus efficace et plus efficiente tant au niveau central, qu'au niveau</b>                               |   |                   |    |     |      |
|   |   | <i>La réforme des pratiques d'encadrement pédagogique</i>               | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>L'orientation de la gestion administrative sur les résultats</i>     | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |
|   |   | <i>Le développement de l'information du public sur les résultats</i>    | ✓                 | ✓  | ✓   | ✓    |

Nota : EPr = Education préscolaire, EF= Enseignement Fondamental, ESG= Enseignement Secondaire Général et EFTP= Enseignement et Formation technique et Professionnel

<sup>7</sup> Programme du candidat ISMAÏL OMAR GUELLEH « Des idées nouvelles pour l'Avenir » -Djibouti- 2011

## 2 PAEFP 2011-2016 : ACTIONS PRIORITAIRES

### 2.1 EFFETS ESCOMPTEES

#### Au terme du Plan :

- les performances quantitatives et qualitatives du système d'éducation et de formation en termes d'accès, d'équité, de rétention et d'apprentissage sont améliorées ;
- l'environnement d'éducation et de formation est adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux;
- l'accessibilité à la formation professionnelle et technique et la qualité de l'offre de formation répondent aux attentes des jeunes et de leurs familles et aux besoins du marché du travail ;
- la réforme des curricula dans le cadre de l'amélioration des programmes et contenus d'enseignement est achevée ;
- les pratiques de gestion et du pilotage du système d'éducation et de formation sont plus efficaces et efficientes. .

### 2.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIONS PAR ORIENTATION ET PAR PROGRAMME

#### *Orientation 1 : Un enseignement de qualité centré sur la réussite des élèves*

**Objectif :** Amener l'Ecole Djiboutienne à répondre efficacement aux exigences de réussite des élèves de la maternelle au Baccalauréat sans préjudice du principe de démocratisation de l'accès à l'éducation reconnu par la Loi aux Djiboutiens.

**Résultats attendus :** Au terme du plan,

- la part d'élèves obtenant aux évaluations et examens certificatifs un score moyen de 50% du score global est améliorée d'au moins 20% par rapport à la situation des sessions de 2011 ;
- Taux d'admission au baccalauréat est amélioré d'au moins 10%.
- Renforcement de la part d'élèves du secondaire général admis au Baccalauréat
- Accroissement des capacités d'insertion des diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement technique.

### 3 ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE CENTRE SUR LA REUSSITE DES ELEVES

Première orientation stratégique de la politique éducative, la scolarisation doit garantir à chaque élève l'acquisition des connaissances et de compétences minimales indispensables à sa réussite en termes de poursuite d'études et en termes d'insertion sociale. Ce qui revient à dire que la raison d'être de l'Ecole est d'assurer aux élèves la maîtrise des outils du savoir, et de développer les aptitudes qui leur permettront d'acquérir les compétences, les savoir-faire et les savoir être indispensables à leur épanouissement, à leur poursuites d'études et à leur insertion sociale comme citoyens responsables.

Pour s'aider l'Ecole à s'acquitter de ses fonctions essentielles, le plan 2011-2016 prévoit la mise en œuvre des actions centrées sur la réussite des élèves et d'ordre:

1. pédagogique visant à installer les activités d'éducation et d'apprentissage dans l'exigence de qualité et d'égalité des chances;
2. structurel qui ont trait à des cycles, des filières, et du système d'information et d'orientation des élèves ;
3. organisationnel qui traitent de l'organisation des rythmes scolaires et de la vie dans les écoles et établissements.

#### 3.1 AXE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 1 : LA RENOVATION DES CURRICULA, DU TEMPS SCOLAIRES ET DES METHODES D'ENSEIGNEMENT

La première intervention pour améliorer l'efficacité de l'Ecole est de déterminer avec la rigueur et ambition ce que l'Ecole doit prioritairement enseigner aux élèves. Cela suppose que l'on définisse les types de savoirs, de compétences et de savoir-être par discipline et par année d'étude ainsi que les outils et pratiques pédagogiques les plus adéquates pour atteindre les attentes sociales définies par la Loi en termes de finalités et d'objectifs.

Cette réflexion, Djibouti l'a engagé en 2001 pour aboutir à une vaste réforme des curricula. Mais, comme, il n'est point de place, dans un monde en perpétuel changement, pour des programmes et contenus d'enseignement figés, les nouveaux curricula de l'enseignement fondamental vont être rénovés pour répondre au besoin de définition de normes et de standards dans les différents domaines d'apprentissage, dans tous les cycles.

De même qu'il n'est point d'avenir pour une école qui, refusant de s'ancrer sur son environnement, s'enfermerait dans la reproduction d'organisation et de programmes de pays tiers. C'est le cas de l'enseignement secondaire dont les programmes et contenus d'enseignement vont être révisés pour être en phase avec les nouveaux curricula de l'enseignement fondamental et des spécificités Djiboutiennes.

La concrétisation de ces principes se fera par l'actualisation des curricula et des documents d'accompagnement ainsi que la révision du temps scolaire en vue (objectif spécifique) d'améliorer la qualité de l'enseignement/apprentissage en le centrant sur les besoins éducatifs fondamentaux des élèves.

**Tableau 1 – Rénovation des curricula et du temps scolaire : Matrice des actions**

| Intitulés              |  | Programmes cibles     | Échéances                   | Responsables                      |
|------------------------|--|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Action 1.1.1           | Généralisation du curriculum de l'éducation préscolaire  | Education Préscolaire | A partir de la rentrée 2011 | Département Education Préscolaire |
| Résultat attendu 1.1.1 | Au terme du plan, le curriculum de l'éducation préscolaire est utilisé dans tous les centres publics et privés d'éducation préscolaire |                       | 2015-2016                   |                                   |

| Intitulés                          |   | Programmes cibles  | Échéances   | Responsables  |
|------------------------------------|---|--|---|---|
| <b>Action</b><br>1.1.2             | <b>Mise à jour des curricula de l'enseignement fondamental au regard des évolutions du contexte scolaire et des exigences sociétales</b>  |  |   |   |
|                                    | <p><b>Activité 02-1-</b> Etablissement d'une distinction nette entre des <b>domaines et des matières, instruments d'acquisition du savoir</b>, comme les langues, la lecture et les mathématiques et les <b>domaines à caractère strictement éducatif et culturel</b>,</p> <p><b>Activité 02-2-</b> Augmentation de 1h30' du temps d'enseignement hebdomadaire pour les classes de 3<sup>ème</sup> année à 5<sup>ème</sup> année. Temps dédié au français et aux maths à compter de la rentrée 2011</p> <p><b>Activité 02-3-</b> Révision de la grille horaire impartie à chacune des matières en fonction de l'augmentation du temps et des distinctions entre domaines d'apprentissage essentiel et domaines complémentaires visées ci-devant,</p> <p><b>Activité 02-4-</b> Définition d'un cadre commun des évaluations constitué d'un référentiel des connaissances et compétences essentiels par domaine et matière et par niveau d'étude.</p> | Ens.Fondamental<br>cycle primaire                              | <p><u>Mise à jour curricula et référentiels</u><br/>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : 2011<br/>3<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> année : 2012</p> <p><u>Mise en œuvre des curricula rénovés et des référentiels</u><br/>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : 2012<br/>3<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> année : 2013</p> | CRIPEN<br><br>Direction Ens. Fondamental,<br><br>Ecoles         |
|                                    | <p><b>Activité 02-5-</b> Définition de normes et de standards dans les différents objectifs d'apprentissage par discipline dans le sens d'un découpage par cycle de deux années d'étude et dans le souci d'une plus grande intégration des apprentissages transversaux et en particulier la langue d'enseignement.</p> <p><b>Activité 02-6-</b> Augmentation, à compter de la rentrée 2012, de 1h du temps hebdomadaire élèves consacrée à la familiarisation des élèves à l'usage des TIC comme moyens d'information et de soutien pédagogique.</p> <p><b>Activité 02-7-</b> Définition d'un cadre commun des évaluations constitué d'un référentiel des connaissances et compétences essentiels par domaine et matière et par niveau d'étude.</p>   | Ens.Fondamental<br>cycle moyen                                 | <p><u>Mise à jour curricula et référentiels</u><br/>6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> année : 2011<br/>8<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> année : 2012</p> <p><u>Mise en œuvre des curricula rénovés et des référentiels</u><br/>6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> année : 2012<br/>8<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> année : 2013</p> | CRIPEN<br><br>Direction Ens. Fondamental,<br><br>Etablissements |
| <b>Résultats attendus</b><br>1.1.2 | Au terme du plan,<br>-curricula et temps d'enseignement du fondamental sont actualisés,<br>-le secteur dispose d'un cadre de référence des évaluations des performances des élèves<br>- préscolaire   | Ens.Fondamental<br>cycles primaire & moyen                     | 2015-2016   |   |
| <b>Action</b><br>1.1.3             | <b>Réduction du fonctionnement à double flux</b>  | Ens.Fondamental<br>cycle primaire                              | A partir de la rentrée 2011   | Direction de l'enseignement fondamental                         |
| Résultat attendu<br>1.1.3          | Au terme du plan, la part de classes du primaire à double flux est réduite de 50% par rapport à la situation de 2010  |  | 2015-2016   |   |
| <b>Action</b><br>1.1.4             | Réduction de la taille des classes à un maximum de 50 élèves par classe   | Ens.Fondamental  | A partir de la rentrée 2012   | Direction de l'enseignement fondamental                         |
| Résultat attendu<br>1.1.4          | Au terme du plan, aucune classe ne dépassera pas le ratio de 50 élèves par classe   |  | 2015-2016   |   |
| <b>Action</b><br>1.1.5             | Réforme des programmes du secondaire sur l'approche curriculaire qui sous tend les curricula du fondamental   | Ens.Secondaire<br>voies générale, technique et professionnelle | A partir de la rentrée 2011   | Direction de l'enseignement fondamental                         |
| Résultat attendu<br>1.1.5          | Au terme du plan,<br>(i) le secondaire général, le secondaire technique et la formation professionnelle disposent de curricula actualisés conformes aux standards de qualité les plus exigeants ;<br>(ii) le MENFOP organise en autonomie le baccalauréat de l'enseignement général et technique  |  | 2015-2016   |   |

Au cours des dix dernières années, le Ministère a développé une politique éditoriale visant à rendre le manuel scolaire accessible pour tous djiboutiens et à développer dans les écoles et établissements scolaires des espaces de lecture et de documentation. Les réalisations du CRIPEN, institution en charge de la politique du livre du MENFOP se sont traduits une amélioration de la situation du livre scolaire à Djibouti et en la création de compétences éditoriales locales reconnues au niveau de la région Afrique.

Toutefois en dépit des efforts du CRIPEN, la disponibilité des manuels scolaires comme la fonctionnalité des « coins de lectures » ou des Centres de documentation et d'information des collèges et lycées sont obérées par une gestion peu rigoureuse des équipes en charge des établissements. Il s'agira au cours des cinq prochaines années de mettre en œuvre des actions susceptibles de contribuer à :

- améliorer la **gestion physique et pédagogique** des manuels scolaires, des bibliothèques et du matériel didactique au niveau des écoles et des établissements ;
- garantir l'**approvisionnement continu et durable** en manuels scolaires et en livres de bibliothèques.

Dans cette perspective, l'option ; durant les deux premières phases du programme

**Tableau 2 – Disponibilité du livre scolaire : Matrice des actions**

| Intitulés                         |  | Programmes cibles | Échéances                   | Responsables                         |
|-----------------------------------|--|-------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Action 1.1.6                      | Définition d'une politique pérenne d'approvisionnement en manuels scolaires et en livres de bibliothèques et vulgarisation large de celle-ci   | Tous secteurs     | A partir de la rentrée 2011 | SG<br>CRIPEN                         |
| Action 1.1.7                      | Définition de normes et standards pour la gestion physique et pédagogique des manuels et des bibliothèques et vulgarisation de ces derniers auprès des chefs d'établissements, des enseignants et bibliothécaires  | Tous secteurs     | A partir de la rentrée 2011 | SG<br>CRIPEN<br>CFPEN<br>Inspections |
| Action 1.1.8                      | Développement de supports didactiques numérisés et multimédias destinés comme:<br>• document d'accompagnement des manuels scolaires,<br>• source et/ou supports d'apprentissage supplémentaires pour les élèves et les enseignants   | Tous secteurs     | A partir de la rentrée 2012 | SG<br>CRIPEN<br>CFPEN<br>Inspections |
| <b>Résultats attendus 1.1.6-8</b> | Au terme du plan,<br>-La disponibilité des manuels scolaires et livres auxiliaires sont améliorés;<br>-la gestion physique et pédagogique locale des manuels et des bibliothèques est améliorée ;<br>- une base de données numérique interactive est opérationnelle<br>-les élèves disposent des manuels scolaires essentiels. |                   | 2015-2016                   |                                      |

### **3.2 AXE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 2 : PROMOTION DES TIC AU SERVICE DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

Le XXI<sup>ème</sup> est l'ère des technologies numériques. Et tout effort de renforcement de la qualité des situations d'enseignement/apprentissage ne peut ignorer l'intégration de l'usage des TIC comme objet d'enseignement ou tout du moins de découverte et comme support.

Aussi, l'intégration des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux d'enseignement et en particulier l'enseignement secondaire et dans la formation professionnelle constitue-t-il un axe d'intervention prioritaire.

#### **Objectif spécifique :**

Développer l'accès aux TIC comme connaissance à acquérir et comme supports d'apprentissage

Pour ce faire, le PAEFP prévoit les actions suivantes:

**Tableau 3 – Promotion des TIC au service des activités pédagogiques : Matrice des actions**

|                                   | <b>Intitulés</b>   | <b>Programmes cibles</b>                         | <b>Échéances</b>             | <b>Responsables</b>          |
|-----------------------------------|--|--|------------------------------|------------------------------|
| Action 1.2.1                      | Elaboration d'un plan de développement de l'usage des TICE dans les établissements scolaires   |  | A compter de la rentrée 2011 | Cab MEN SG                   |
| Action 1.2.2                      | Familiarisation des enseignants à l'utilisation des technologies numériques et formation à l'utilisation/production de ressources éducatifs numériques   | Tous secteurs                                    | A compter de janvier 2012    | SG CFPEN                     |
| Action 1.2.3                      | Amélioration de la disponibilité d'équipements informatiques   | Ens. moyen, Secondaire Formation professionnelle | A compter de la rentrée 2012 | Directions des enseignements |
| Action 1.2.4                      | Familiarisation des élèves des collèges à l'ordinateur et l'internet, et Utilisation des TIC dans les lycées comme connaissance à acquérir et supports d'apprentissage   |  | A compter de la rentrée 2012 | Directions des enseignements |
| <b>Résultats attendus 1.2.1-4</b> | Au terme du plan,<br>- Tout sortant des lycées et centre de formation a une culture des TIC<br>- Production de contenus numérisés et de logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir;<br>- Diversification des modes de soutien scolaire et des actions de perfectionnement des élèves. |  | 2015-2016                    |                              |

### 3.3 AXE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 3 : DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

Les mutations du système d'éducation et de formation, les attentes sociales de plus en plus exigeantes se répercutent sur les caractéristiques des fonctions des différents catégories d'agents de l'éducation et de la formation et rendent caduques les représentations traditionnelles du rôle de l'enseignant, des agents de direction et de vie scolaire.

La formation initiale académique ne suffit plus, une formation professionnelle consistante visant à leur faire acquérir un ensemble de compétences et de savoir-faire au niveau aussi bien de leur formation initiale, que de la formation continue est de rigueur.

Objectifs spécifiques : (i) Développer et valider un cadre réglementant le recrutement, la formation initiale et la certification des enseignants, des personnels d'encadrement, de direction et de vie scolaire ;  
(iii) Renforcer la pertinence des offres de formations continue aux besoins des enseignants et des personnels d'éducation et aux priorités de la politique éducatives.

**Tableau 4 – Promotion des TIC au service des activités pédagogiques : Matrice des actions**

|                     | <b>Intitulés</b>   | <b>Programmes cibles</b> | <b>Échéances</b>             | <b>Responsables</b>                 |
|---------------------|--|--------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Action 1.3.1</b> | Elaboration et validation de référentiels des métiers de l'éducation et de la formation professionnelle  | Tous secteurs            | A compter de la rentrée 2011 | CFPEN, Directions des enseignements |
| <i>Activité 1</i>   | • <i>Actualisation des critères et modalités de recrutement formation et de certification des différents corps de l'éducation et de la formation</i> |                          |                              |                                     |
| <i>Activité 2</i>   | • <i>Développement de référentiels des métiers de l'éducation et de la formation professionnelle</i>   |                          |                              |                                     |
| <b>Action 1.3.2</b> | Elaboration et mise en œuvre de la formation initiale  |                          |                              |                                     |
| <i>Activité 1</i>   | • <i>des professeurs du moyen et du secondaire</i>   | Tous secteurs            | Mise en œuvre 2012           | CFPEN, Directions des enseignements |
| <i>Activité 2</i>   | • <i>des conseillers pédagogiques</i>  |                          | Mise en œuvre 2013           |                                     |
| <i>Activité 3</i>   | • <i>du personnel de direction et de vie scolaire</i>  |                          |                              |                                     |

|                           |  |               |                           |                        |
|---------------------------|--|---------------|---------------------------|------------------------|
| <b>Action 1.3.3</b>       | Elaboration plans de formation continue sous format traditionnel et/ou numériques et mise en œuvre décentralisée de ceux-ci ;  | Tous secteurs | A compter de janvier 2012 | CFPEN, CRP Inspections |
| <b>Action 1.3.4</b>       | Mise en place d'un centre virtuel de formation continue (e-hub) au CFPEN et dans les CRP   |               | Rentrée 2012              | CFPEN CRP              |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan,<br>-la formation initiale des enseignants est généralisée<br>-100% du personnel de direction et de vie scolaire,<br>-100% des Conseillers pédagogique ont reçus une formation initiale ;<br>-un plan de formation continue des ressources humaines du MENFOP validé et opérationnel. |               | 2015-2016                 |                        |

### 3.4 AXE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 4 : DEVELOPPEMENT DE L'ÉVALUATION PEDAGOGIQUE

On ne saurait mettre le cap sur la qualité sans le développement d'un système national d'évaluation du degré de réalisation des objectifs fixés au plan des performances des élèves comme au plan pertinence des apprentissages et insertion des diplômés. Ce système qui n'est pas une vocation certificative (diplômation) fonctionnerait au moyen de tests critériés nationaux portant sur les domaines d'apprentissage essentiel soumis à un échantillon représentatif d'élèves.

Objectifs spécifiques : (i) Développer des épreuves standardisées en langues, en mathématiques et en sciences ; et mener des évaluations périodiques des performances des élèves auprès d'échantillons représentatifs d'élèves des classes de 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> & 8<sup>ème</sup> années du fondamental,

(ii) Organiser périodiquement des études du rendement externe du système d'éducation et de formation en termes de niveau d'insertion universitaire et/ou professionnel des diplômés du système,

(iii) organiser régulièrement des audits pédagogiques des établissements scolaires et des disciplines en relation avec les inspections pédagogiques.

**Tableau 5 – Développement de l'évaluation pédagogique : Matrice des actions**

|                           | <b>Intitulés</b>   | <b>Programmes cibles</b> | <b>Échéances</b>             | <b>Responsables</b>                                     |
|---------------------------|--|--------------------------|------------------------------|---|
| <b>Action 1.4.1</b>       | Création d'une structure en charge de l'évaluation pédagogique auprès du secrétariat général   | Tous secteurs            | A compter de la rentrée 2011 | Cab MEN SG  |
| <b>Action 1.4.2</b>       | Développer des tests standardisés en langues, en mathématiques et en sciences, une méthodologie crédible et un échéancier d'administration des tests   |                          |                              |   |
| <i>Activité 1</i>         | • <i>Profilage de gabarit des tests</i>  |                          | 2011                         | Département en charge de l'évaluation pédagogique (DEP) |
| <i>Activité 2</i>         | • <i>Création et mise à jour régulière de bases de sondage</i>   | Tous secteurs            | 2011                         |   |
| <i>Activité 3</i>         | • <i>Organisation et Analyse de tests et diffusion des résultats,</i>  |                          | 2012-2014-2016               |   |
| <b>Action 1.4.3</b>       | Elaboration et mise en œuvre d'audit d'établissements scolaire et/ou de l'état d'une discipline  | Tous secteurs            | 2013- 2015                   | DEP Inspections   |
| <b>Action 1.4.3</b>       | Elaboration et mise en œuvre de stratégie de suivi de l'insertion de sortants du secondaire et de la formation professionnelle   | Tous secteurs            | 2013- 2015                   | DEP Direction EFTP                                      |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan le secteur dispose :<br>- d'outils d'évaluation standardisés conformément aux normes et standards internationaux,<br>- d'instruments de suivi de l'efficacité externe des formations. |                          | 2015-2016                    |   |

### 3.5 AXE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 5 : RESPONSABILISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'établissement scolaire et de formation professionnelle est le lieu par excellence de construction de la qualité. Espace d'instruction, d'éducation et de formation, l'établissement scolaire et de formation professionnelle est aussi un lieu de vie et d'échange entre les différents usagers.

Il est clairement établi que l'Ecole ne peut réaliser avec efficacité ses missions ni dans un environnement social ou matériel difficile, ni dans une logique centralisatrice peu favorable à l'initiative et à la responsabilisation.

**Objectifs spécifiques :** (i) Assurer une disponibilité des équipements essentiels,  
(ii) Rendre l'environnement scolaire plus accueillant et plus stimulant,  
(iii) Responsabiliser les équipes pédagogiques.

A ces fins, le Plan 2011-2016 entend soutenir et développer :

1. des stratégies éclectiques visant à,
2. réhabiliter les infrastructures et les équipements des écoles et des établissements scolaires,
3. promouvoir l'intérieur des écoles et des établissements, en relation avec les départements en charge de la culture, des sports à d'activités extrascolaires (activités sportives et culturelles),
4. développer la communication et du partenariat École/Familles,
5. développer le suivi médical des élèves en collaboration avec le ministère en charge de la santé.

**Tableau 6 – Développement de l'évaluation pédagogique : Matrice des actions**

|                           | <b>Intitulés</b>  | <b>Programmes cibles</b> | <b>Échéances</b>             | <b>Responsables</b>                                  |
|---------------------------|---|--------------------------|------------------------------|--|
| <b>Action 1.5.1</b>       | Doter les écoles et établissements en équipements et mobilier essentiels pour rendre le cadre scolaire, un milieu de vie accessible, attirant, convivial, sain et sécurisé scolaire   | Tous secteurs            | A compter de la rentrée 2011 | Cab MEN<br>SG<br>Directions des enseignements<br>DAF |
| <b>Action 1.5.2</b>       | Responsabiliser l'Ecole   |                          |                              |  |
| Activité 1                | • <i>Doter les Lycées et Centres de Formation de l'autonomie qui leur est reconnu par la loi 149 du 87/8/2006 portant création d'établissements publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique</i>                                |                          | 2011                         |  |
| Activité 2                | • <i>Reconnaître aux écoles et collèges de l'enseignement fondamental des marges d'initiatives dans la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation, sous le contrôle de l'autorité publique, d'une marge d'initiative.</i>                |                          | 2011                         |  |
| <b>Action 1.5.3</b>       | Instaurer l'obligation pour chaque école et chaque établissement l'obligation de définir un projet éducatif, cadre d'un contrat entre toutes les parties directement concernées.  | Tous secteurs            | 2012                         | Directions des enseignements<br>Etablissements       |
| <b>Action 1.5.4</b>       | Promouvoir l'intérieur des écoles et des établissements, le développement d'activités sportives, socio-éducatives et culturelles en relation avec les départements en charge de la culture, des sports.   | Tous secteurs            | 2011                         | Directions des enseignements<br>Etablissements       |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan chaque établissement scolaire ou centre de formation dispose :<br>- d'un cadre de travail de qualité,<br>- d'instruments de suivi et de pilotage de la qualité<br>- de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves. |                          | 2015-2016                    |  |

## 4 ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : ACCES ET ACHEVEMENT

En dépit des progrès réalisés, l'objectif de scolarisation primaire universelle demeure d'actualité. Le défi se pose à la fois en termes d'admission en première année du fondamental, et en termes d'achèvement du cycle primaire.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et le maintien à l'école, notamment celui des filles et particulièrement dans les zones les plus défavorisées

Pour parvenir à la scolarisation primaire universelle d'ici l'horizon 2015 et plus globalement à la généralisation de la scolarisation fondamentale, le ministère entend :

1. Définir et mettre en œuvre des mesures de carte scolaire
2. Renforcer les capacités d'accueil du primaire et du moyen pour mettre fin les demandes non honorées faute de place,
3. Améliorer les taux de rétention par des mesures de soutien scolaire destinés aux enfants en situation de difficultés scolaires,
4. Stimuler la demande sociale par des actions de sensibilisation et de mobilisation sociales de proximité basée sur une approche spiralaire (actions- évaluation des effets- régulations) et une documentation des freins à la scolarisation,

Parallèlement aux interventions sur le cycle d'enseignement obligatoire, le Ministère compte :

5. Développer progressivement l'accès à l'éducation préscolaire,
6. Promouvoir l'accès aux formations qualifiantes dans les stratégies de gestion des transitions entre le fondamental et l'enseignement secondaire,
7. Opérationnaliser les structure d'information et d'orientation des élèves,
8. Soutenir le développement et la normalisation de l'enseignement privé

### 4.1 ACCES

Pour concrétiser ces ambitions, la série d'actions suivantes est programmée pour la période :

**Tableau 7 – renforcer l'accès et la rétention : Matrice des actions**

|                           | <b>Intitulés</b>  | <b>Programmes cibles</b>   | <b>Échéances</b>             | <b>Responsables</b>                         |
|---------------------------|---|----------------------------|------------------------------|---|
| <b>Action 2.1.1</b>       | Mise en place de stratégies d'appui au développement de l'éducation préscolaire privée ou associative   | Education préscolaire      | A compter de la rentrée 2011 | Service en charge du préscolaire            |
| <b>Action 2.1.2</b>       | Création de 90 classes de préscolaires publiques à raison de 18 classes par an dans les zones pauvres et les régions rurales  |                            |                              |   |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan, Le taux brut de scolarisation des enfants de 4-5 ans est passé de 5% en 2010 à 20% en 2015.   |                            |                              |   |
| <b>Action 2.1.3</b>       | Construction et équipements de 50 nouvelles salles de classes et Réhabilitation de 10 écoles pour le primaire.  | Fondamental cycle primaire | Entre 2011 & 2015            | BEPE  |
| <b>Action 2.1.4</b>       | Achèvement de la construction de 4 collèges à Djibouti, des extensions des collèges des chefs lieux des régions   | Fondamental cycle moyen    | Entre 2011 & 2013            | BEPE  |
| <b>Action 2.1.5</b>       | Extension des écoles fondamentales des régions rurales  | Fondamental cycle moyen    | Entre 2011 & 2013            | BEPE  |
| <b>Action 2.1.6</b>       | Achèvement de la construction de 4 collèges à Djibouti, des extensions des collèges des chefs lieux des régions   | Fondamental cycle moyen    | Entre 2011 & 2013            | BEPE  |
| <b>Action 2.1.7</b>       | Organisation de campagnes d'information/sensibilisation   | Fondamental tous cycle     | continue                     | Directions des enseignements Etablissements |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan :<br>- l'enseignement fondamental dispose de capacités d'accueil suffisantes ;<br>- le taux d'accès et le taux brut de scolarisation au primaire sont de 100%, |                            | 2015-2016                    |   |

|                           |   |                                   |           |  |
|---------------------------|---|-----------------------------------|-----------|--|
| <b>Action 2.1.8</b>       | Achèvement de la construction des lycées régionaux, Extension du lycée d'Arta et création d'un nouveau lycée à Balbala  | Secondaire                        | 2012/2014 | BEPE   |
|                           | Achèvement des Lycées techniques des régions, du centre de formation de Balbala et réhabilitation du centre de formation de Djibouti  | EFTP                              |           |  |
| <b>Action 2.1.9</b>       | - Institution d'un système d'information intégré permettant un suivi de la scolarisation des élèves et des ressources des établissements  | Tous secteurs                     | 2012      | Directions des enseignements<br>Etablissements   |
| <b>Action 2.1.10</b>      | Institution d'un service d'information et d'orientation opérationnel  | Fondamental<br>Secondaire<br>EFTP | 2012      | Département de l'information et de l'orientation |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan :<br>- l'enseignement et la formation post fondamental dispose de capacités d'accueil suffisantes ;<br>- la transition entre le fondamental et l'enseignement-formation post fondamental est améliorée |                                   | 2015-2016 |  |
| <b>Action 2.1.11</b>      | Consolidation de la normalisation de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement privé  | Ens. privé                        | 2012      | Département de l'information et de l'orientation |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan :<br>- l'enseignement et la formation privés offrent des prestations de conformes aux standards de qualité du MENFOP ;<br>- la part du privé dans les efforts de scolarisation croît régulièrement     |                                   | 2015-2016 |  |

#### 4.2 AMELIORATION DE LA RETENTION

Il ne sert rien de développer l'accès à l'école si l'enfant n'achève pas au moins le cycle d'enseignement obligatoire et ce avec succès. Un certain nombre de facteurs structurant les déperditions (redoublement et abandon) sont connus : les grands effectifs, l'insuffisance en qualité et en quantité d'enseignants, l'insuffisance de manuels scolaire et de matériel didactique, la distance entre école/bénéficiaire, l'offre de formation, les travaux domestiques, etc.

Les déperditions revenant chers en termes de ressources gaspillées, s'avérant pédagogiquement peu efficace, le MENFOP entend déployer des gros efforts pour favoriser au plus grand nombre l'achèvement des parcours scolaires engagés.

A cet effet, à côté des leviers essentiels en matière de lutte contre les décrochages précoces que constituent l'amélioration de la qualité du cadre de travail, de la qualité des apprentissages, de l'instauration de mécanismes de suivi des élèves ou de rapprochement des Ecoles des lieux d'habitation des élèves, les mesures complémentaires suivantes seront entrepris :

**Action 2.2.1** : la formation des formateurs et des enseignants aux techniques de détection précoce des décrochages et leur remédiation,

**Action 2.2.2** : l'organisation des cours de soutien gratuit dans les établissements scolaires

## 5 ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : UN ENSEIGNEMENT CITOYEN ET INCLUSIF

### 5.1 EDUCATION DES EABES

L'éducation inclusive ambitionne de favoriser l'intégration scolaire des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EABES). Par l'expression « Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux » on désigne tous les enfants et adolescents présentant des problèmes psychoaffectifs ou handicapés ainsi que les enfants et adolescents appartenant aux groupes vulnérables (filles, ruraux) et n'ayant pas accès à un service éducatif.

Actuellement, la scolarisation des jeunes présentant des handicaps est embryonnaire. La prise en charge de cette population se posant en termes de pédagogie ou d'aménagements architecturaux, amis surtout en termes d'équipements et d'enseignants spécialisés et d'absence de cadre de politique nationale en matière d'éducation intégratrice.

L'objectif de la politique éducative du Gouvernement étant d'offrir un enseignement académique et /ou une formation professionnelle à tous les jeunes Djiboutiens sans distinction des caractéristiques individuelles, le PAEFP prévoit d'ici à l'horizon 2016 développer les opportunités de scolarisation et de formations des EABES.

A cette fin, le PAEFP prévoit les mesures prioritaires suivantes :

**Tableau 8 – Education inclusive : Matrice des actions**

| Intitulés                 |  | Programmes cibles | Échéances                    | Responsables  |
|---------------------------|--|-------------------|------------------------------|---------------|
| <b>Action 3.1.1</b>       | Amélioration de l'accessibilité des locaux et l'intégration des besoins particuliers des enfants vulnérables dans les ressources et plans de réussite des établissements scolaires   | Tous secteurs     | A compter de la rentrée 2011 | Service EABES |
| <b>Action 3.1.1</b>       | Développer des actions pilotes de scolarisation et de formation des enfants présentant un handicap visuel ou auditif   |                   |                              |               |
| <b>Action 3.1.3</b>       | Adaptation les documents pédagogiques aux besoins des EABES (Edition de documents braille, en langage des signes)  |                   |                              |               |
| <b>Action 3.1.4</b>       | Formation une trentaine d'enseignants à la conduite de classes pour non voyants ou mal entendant   |                   | 2012                         |               |
| <b>Action 3.1.5</b>       | Réalisation une étude sur la connaissance de la population d'âges scolaire vivant avec un handicap   |                   |                              |               |
| <b>Action 3.1.6</b>       | Evaluation des actions pilotes et généralisation   |                   |                              |               |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan,<br>L'offre de scolarisation et de formation destinée aux EABES est installée<br>Un document de politique d'éducation inclusive est élaboré et validé<br>Un noyau d'enseignants formés à la prise en charge des EABES |                   |                              |               |

### 5.2 REDUCTION DES DISPARITES GENRE

Le développement de la scolarisation au cours des dernières années a permis d'augmenter la proportion de filles scolarisées sans pour autant éliminer les écarts entre garçons et filles. L'objectif du PAFP est de créer une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles pour éliminer d'ici 2015 les écarts entre filles et garçons au primaire.

Pour ce faire,

**Action 3.2.1** : un dispositif de sensibilisation et de communication articulé autour d'objectifs clairs de réduction des disparités sera élaboré et mis en œuvre prioritairement, dans les zones présentant un déficit de scolarisation des filles (Balbala, Régions de Dikhil, d'Obock et de Tadjourah en particulier) ;

**Action 3.2.2** : le renforcement des capacités des institutions de seconde chance comme l'école ménagère ou le centre de Balbala sera opéré.

Enfin, la démocratisation de l'éducation et à la formation étant entendue comme une stratégie de mise en œuvre des principes d'égalité des chances et d'éducation à la citoyenneté l'action du ministère portera sur :

**Action 3.3.1** : Le développement de mesures de soutien aux écoles et établissements scolaires situés dans les régions rurales et excentrées, '

**Action 3.3.2** : la mise en œuvre d'action de réorientation des mesures de soutien à la scolarisation comme les cantines scolaires, le développement d'incitatif pour les enseignants etc.

## 6 ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'enseignement et formation professionnelle et technique (EFPT) est un levier important pour le renforcement de la compétitivité et de la performance de l'économie nationale. C'est également un moyen essentiel de l'amélioration de l'efficacité du système éducatif en général.

C'est pourquoi, la revalorisation de l'EFPT constitue un objectif primordial de la politique éducative au point qu'il constitue dans le schéma directeur du MENFOP une orientation stratégique des options de politique éducative pour la période 2011-2016.

Pour opérationnaliser les ambitions concernant l'EFPT, le MENFOP entend organiser ses actions professionnelle autour des trois axes d'intervention prioritaire suivants:

- La modernisation de la gouvernance du système de l'EFPT et le renforcement du financement du secteur du secteur,
- L'adaptation des formations aux évolutions du marché de l'emploi,
- la valorisation de l'accès à l'EFPT et diversification des modalités d'accès

### 6.1 AXE D'INTERVENTION 1 : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

**Tableau 9 – Gouvernance et financement de l'EFPT : Matrice des actions**

| Intitulés   | Programmes cibles   | Échéances | Responsables                    |
|---|---|-----------|---------------------------------|
| <b>Action 4.1.1</b>   | <b>Rénovation de la gestion et du pilotage du dispositif de l'EFPT</b>  |           |                                 |
| <b>Activité 1</b> : Mise en place d'une structure de consultation et de suivi de la mise en œuvre des politiques de l'EFPT basée sur une large représentation des opérateurs économiques,<br><b>Activité 2</b> : Création d'une structure de gestion et pilotage du dispositif de l'EFPT au sein du MENFOP<br><b>Activité 3</b> : Révision du cadre réglementaire pour garantir la cohérence du cadre institutionnel par rapport aux objectifs de l'EFPT<br><b>Activité 4</b> : Création d'une structure de veille et de suivi-évaluation |   | 2011      | Département en charge de l'EFPT |
| <b>Action 4.1.2</b>   | <b>Renforcement de la pérennité des ressources financières de l'EFPT</b>  |           |                                 |
| <b>Activité 1</b> : Renforcer la part de l'EFPT dans le budget de l'éducation nationale<br><b>Activité 2</b> : Doter les lycées et centres de formation technique et professionnelle une autonomie large<br><b>Activité 3</b> : Création des mécanismes d'allocation des ressources financières aux institutions de formation sur la base des critères de performance   |   | 2011      | MENFOP-MINFIN-PTF               |
| <b>Résultats attendus</b>   | Au terme du plan,<br>Le secteur dispose d'un système de gestion, de financement et de suivi adapté à ses missions |           |                                 |

**6.2 AXES D'INTERVENTION 2 & 3 : QUALITE & PERTINENCE DES FORMATIONS****Tableau 10 – Qualité et pertinence des offres: Matrice des actions**

| Intitulés                 |   | Programmes cibles | Échéances          | Responsables                                       |
|---------------------------|---|-------------------|--------------------|--|
| <b>Action 4.2.1</b>       | Elaboration du cadre national de qualifications.  |                   | Entre 2011<br>2012 | Département en charge de l'EFTP                    |
| <b>Action 4.2.2</b>       | Elaboration des normes et standards d'accréditation des centres de formation  |                   |                    |  |
| <b>Action 4.2.3</b>       | Rénovation des curricula et les contenus de formation aux besoins de qualification actuels et prévisibles du monde du travail   |                   | Entre 2011 & 2014  | CRIPEN<br>Département en charge de l'EFTP          |
| <b>Action 4.2.4</b>       | Développement des actions de promotion de la formation de formateurs  |                   | continue           | CFPEN<br>Département en charge de l'EFTP           |
| <b>Action 4.2.5</b>       | Développement de la capacité d'ingénierie pédagogique et de l'ingénierie de la formation  |                   | Entre 2011<br>2012 | Département en charge de l'EFTP<br>Inspection EFTP |
| <b>Action 4.2.6</b>       | Renforcement de l'accès à l'EFPT des jeunes sortant du fondamental et diversification des modes d'accès   |                   | Entre 2011<br>2012 | Département en charge de l'EFTP                    |
| <b>Résultats attendus</b> | Au terme du plan :<br>- le taux de transition entre le fondamental et l'EFTP passe de 10% à 30%.<br>- le taux d'insertion des diplômés de l'EFTP est doublé par rapport au taux estimé de 2010,<br>- l'EFTP est revalorisé aux yeux des jeunes et de la population. |                   | 2015-2016          |  |

**7 ORIENTATION STRATEGIQUE 5: RENFORCER L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DE LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION**

La désarticulation entre les ambitions politiques et les réalités opérationnelles observée au cours de la décennie écoulée pose la question de la pertinence des pratiques et de la culture managériales au regard des ambitions et des besoins de la réforme du secteur. Des pratiques qui relèvent fondamentalement des procédures de management traditionnelles où l'information de gestion porte prioritairement sur les ressources et les moyens, et rarement sur les résultats.

Il s'agira, au cours des trois prochaines années d'améliorer l'encadrement pédagogique, la gouvernance et la reddition de comptes à tous les niveaux du système éducatif.

- *Améliorer l'encadrement pédagogique :*

**Objectifs**

1 : Adapter les missions et les pratiques des corps d'inspection et développer les actions de formation des personnels d'encadrement pour conforter l'encadrement, le pilotage et l'évaluation des établissements scolaires

2 : Améliorer la gestion administrative et pédagogique des établissements scolaires afin d'assurer un pilotage efficace et efficient de l'éducation et de la formation des élèves

Une forte priorité sera accordée à la révision des missions des corps d'inspection pour les adapter à l'enjeu qualité et d'efficacité de la politique éducative. Les efforts de transformation des pratiques de gestion seront également déployés en direction des personnels de direction.

- *Améliorer la gouvernance et la reddition de comptes à tous les niveaux du système éducatif:*

**Objectifs**

- 1 : Réviser des fonctions, missions des organes du Département et élaboration de manuels de procédures
- 2 : Réviser la gestion des ressources humaines
- 3 : Améliorer les mécanismes de programmation et de reddition de comptes.
- 4 : Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère

La réforme concernera en premier lieu la révision de l'organigramme en de clarifier les missions et attributions des services, les procédures de gestion des moyens et les critères d'appréciation des résultats afin de passer d'organes d'administration de moyens, à des organes de gestion de ressources axés sur les résultats.